

## PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA

Le 14 décembre 1959.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que Leurs Excellences le Gouverneur général et Madame Vanier arriveront à l'entrée principale de l'Hôtel du Gouvernement à trois heures de l'après-midi, le jeudi 14 janvier 1960.

Aussitôt qu'on aura avisé que tout est prêt, Leurs Excellences se rendront à la Chambre du Sénat, où le Gouverneur général ouvrira officiellement la troisième session du vingt-quatrième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé: ESMOND BUTLER,  
*Le Secrétaire du Gouverneur général.*

L'honorable  
Président du Sénat.  
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le Bureau.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à deux heures et demie de cet après-midi.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.